



CGT Trésor Ile et Vilaine

Trésorerie Générale
Avenue Janvier
35021 Rennes cédex
tel : 02 99 79 80 74
cgt.035@dgfip.finances.gouv.fr
www.tresor.cgt.fr/35/

Compte rendu de la réunion avec le président de la République

Au lendemain du sommet social du 18 février, la CGT reste plus que jamais convaincue de la nécessité de réussir une nouvelle mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire de très grande ampleur le 19 mars prochain.

La réunion s'est ouverte dans un climat tendu du fait de la gravité de la situation en Guadeloupe. Appuyée par toutes les confédérations syndicales, la CGT a exigé que gouvernement et patronat assument leurs responsabilités et répondent sans tarder aux revendications exprimées fortement et démocratiquement depuis plus d'un mois. **Si la force de la mobilisation du 29 janvier a contraint le Président de la République à de premières annonces sociales, elle n'a pas encore permis d'obtenir l'inflexion demandée sur les politiques d'emploi, de salaires, de contrôle des aides publiques et de justice sociale indispensables pour sortir de la crise.** Le Président de la République persiste dans un discours d'autosatisfaction sur sa politique économique et sociale et refuse toute idée de remise à plat ou même de modification de ses choix économiques et sociaux. A partir de là, pressé par l'importance des mobilisations, il distille un certain nombre de mesures temporaires, émiettées et de faible portée qui relèvent plus d'un faible accompagnement social de la crise que d'une politique permettant de la surmonter.

L'amélioration de l'indemnisation du chômage partiel est renvoyée à des conventions qui devront être négociées au niveau des branches ou des entreprises.

Une prime de 500 euros sera versée aux nouveaux demandeurs d'emplois entrant au 1er avril ou au 1er mai et ayant travaillé entre 2 et 4 mois dans les 28 derniers mois. Elle ne sera **versée qu'une seule fois ! Les jeunes de moins de 25 ans n'ayant jamais travaillé restent exclus de toute allocation ou indemnisation.**

La suppression de 30 000 emplois dans la fonction publique en 2009 est confirmée interdisant l'embauche de milliers de jeunes dans de vrais emplois utiles à la population.

La suppression des deux derniers tiers provisionnels 2009 pour certains ménages, annoncée le 5 février est confirmée. Cela représente une moyenne de 200 euros pour les ménages concernés mais risque d'être plus que **compensé par l'augmentation ou la création de taxes ou impôts indirects destinés à contrebalancer les 8 milliards d'euros d'exonérations annuelles de taxe professionnelle pour les entreprises.**

Le Président de la République a aussi annoncé la création d'un « fonds d'investissement social » destiné à la mise en œuvre des dispositifs de formation et d'indemnisation annoncés. Mais les sources de financement de ce fonds restent floues tant du côté gouvernemental que patronal. Si, sur chaque sujet les débats ont été vifs, le Président de la République défendant pied à pied sa politique, ils l'ont été doublement sur la question décisive d'un nouveau partage des richesses. **Face à l'indignation de l'opinion publique, le Président de la République ne peut plus nier la nécessité d'un autre partage des profits. Mais il en renvoie l'examen à une commission.** Dans le même temps, il refuse toute mesure favorable aux salaires, telle que le conditionnement de toutes les aides publiques et allègements de cotisations sociales à la signature d'accords salariaux dans les entreprises, réclamé par toutes les organisations syndicales.

C'est pourtant plus que n'en peut supporter la Présidente du Medef qui voit dans le débat sur le partage des profits « une atteinte au droit de propriété des entreprises ». Une information consultation des CE est annoncée sur les aides publiques aux entreprises. C'est un début de réponse à l'indignation que suscitent les transferts massifs et sans contrôle d'argent public vers les entreprises. Il faut agir encore pour obtenir un véritable droit de veto des CE réclamé par la CGT.

A l'évidence, les nouvelles mesures dites « sociales » sont à mettre à l'actif de la puissante mobilisation du 29 janvier. Elles sont néanmoins d'un faible volume et n'auront pratiquement que peu d'impact pour favoriser une relance économique et une plus grande justice sociale.

La rencontre unitaire du lundi 23 février devra par conséquent préciser les modalités de la prochaine mobilisation du 19 mars sur laquelle s'est engagé l'ensemble des organisations syndicales.